Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260219-D2026_06-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 06**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***12 février 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etait absent : LE VAILLANT Nicolas,
Madame Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Thème : Convention
Objet : Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le Télérelevé

Dans le cadre du déploiement de télérelevé des compteurs d'eau porté par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, BIRDZ est missionné par Veolia et la collectivité afin de déployer le réseau radio qui va permettre de remonter les informations des compteurs d'eau intelligents. Ainsi, plus de 11980 compteurs d'eau potable vont être équipés (sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes) d'une tête émettrice, qui enverra une série de données quatre fois par jour vers une centrale de données. Cet outil, couplé à une application adaptée, permettra à chaque usager de connaître et mesurer sa consommation journalière, d'en déduire les économies qu'il peut faire, d'adapter son quotidien et mesurer concrètement leurs effets.

Ce déploiement d'utilité publique, nécessite la pose de répéteurs de télérelevés, nommés « relais », en différents endroits, notamment sur des candélabres et panneaux de polices. La Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban a confié la mission de déploiement et de gestion de ce télérelevé aux entreprises Véolia Eau et BIRDZ, pour une durée de 10 ans (terme 31 décembre 2035).

Afin de déployer ces « relais », une convention entre la commune et BIRDZ doit être conclue. Monsieur le Maire présente la convention qui précise les conditions dans lesquelles les « relais » seront installés et maintenus par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (10 pour, 1 contre, 2 abstentions)

- accepte les termes de la convention entre la commune et BIRDZ
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS